

# Attentin

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

**Attentin 5 mg, comprimé**

## Substance active

Dexamphetamine

## Laboratoire

H.A.C Pharma

## AMM

## Documents de référence dans le cadre de l'AMM

## Indication(s) dans ce cadre

## Documents de référence dans ce cadre

## Suivi des patients

## Base publique du médicament

[Titulaire \(s\)](#)

[Critères d'octroi](#)

[Indications](#)

[Code\(s\) CIP](#)

[Documents de référence](#)

[Lire aussi](#)

[Autres informations](#)

[Données d'inclusion](#)

[Résumé de rapport de synthèse périodique](#)

#### Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

##### **Attentin 5 mg, comprimé**

###### [Critères d'octroi](#)

- Narcolepsie avec ou sans cataplexie,
- ou Hypersomnie idiopathique
- En cas de réponse insuffisante ou échec à l'un des médicaments suivants bénéficiant d'une AMM, par exemple :

modafinil (Modiodal), méthylphénidate (Ritaline), pitolisant (Wakix), oxybate de sodium (Xyrem)

● Après avis favorable d'un cardiologue sur l'initiation ou la poursuite du traitement.

● Joindre la fiche du Protocole d'Utilisation Thérapeutique (fiche d'initiation ou de suivi).

## Autres informations

● Pour rappel, un bilan cardiaque complet (ECG, échographie cardiaque, Holter-ECG) datant de moins de 2 mois doit être réalisé tous les 3 mois la 1<sup>ère</sup> année, puis ensuite tous les 6 mois.

A partir de la 5<sup>ème</sup> année, un bilan annuel pourra être proposé en cas de bilans cardiaques initiaux et de suivi sans anomalie et d'absence de facteur de risque cardiovasculaire (cf. Protocole d'Utilisation Thérapeutique).

● La durée de l'AAC est calée sur la périodicité des bilans cardiaques et au maximum d' 1 an à partir de la 5<sup>ème</sup> année.

↓ AAC Attentin 5 mg, comprimés – PUT-SP (28/11/2023)

## Résumés de rapport de synthèse périodique

↓ Résumé du rapport de synthèse n°1 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/01/2017 au 30/06/2017 (06/12/2017) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°2 Attentin (Sulfate de

dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/07/2017 au 31/12/2017 (04/02/2019) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°3 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/01/2018 au 30/06/2018

(17/10/2019) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°4 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé -

Période du 01/07/2018 au 31/12/2018 (17/10/2019) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°5 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/09/2019 au 30/06/2019 (25/03/2020)

↓ Résumé du rapport de synthèse n°6 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/07/2019 au 31/12/2019 (11/08/2020) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°7 Attentin (Sulfate de

dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 01/01/2020 au 30/06/2020 (12/05/2021) ↓ Note d'information aux prescripteurs jointe au résumé n°7 (12/05/2021) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°8 Attentin (Sulfate de

dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er Juillet 2020 au 31 Décembre 2020 (09/09/2021) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°9 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er Janvier 2021 au 30 juin 2021 (14/01/2022)

↓ Résumé du rapport de synthèse n°10 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021 (27/03/2023) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°11 Attentin (Sulfate de

dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022 (27/03/2023) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°12 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 (29/01/2024) ↓ Résumé du rapport de synthèse n°13 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 (27/11/2024)

↓ Résumé du rapport de synthèse n°14 Attentin (Sulfate de dexamphétamine) 5 mg, comprimé - Période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (01/12/2025)

## Faire une demande d'AAC (autorisation d'accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

## En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l'application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié